

SIMPLEMENT POPULAIRE

Le POP au Conseil d'Etat

Le POP vaudois réuni en assemblée générale des militants le jeudi 6 décembre 2018 a choisi de présenter une candidature pour l'élection complémentaire du Conseil d'Etat vaudois. Nous avons décidé de porter une candidature de combat, jeune, dynamique et féminine. Le POP a à cœur de mettre en avant sa relève qui grandit de jour en jour.



Anaïs Timofte

Le POP est le parti des gens simples, composé essentiellement de travailleurs/euses, et de gens issus de milieux populaires. Par cette candidature, nous ne redoutons donc pas de mettre en avant, lors de grandes élections, une personnalité peu connue qui vient d'en bas, et qui par son parcours de vie est représentative d'une majorité de la population. Nous proposons donc une candidature qui secoue les codes.

Nous voulons aussi apparaître comme le parti du pouvoir d'achat. À l'heure où une très grande partie de la population n'en peut plus, prise à la gorge par des loyers trop chers, des assurances maladies prohibitives, des salaires qui n'augmentent pas avec des conditions de travail toujours plus précaires et des retraites qui ne suffisent plus pour vivre dignement. Il est temps que les politiques d'austérité prônées par une droite libérale et conservatrice qui détruit les acquis sociaux et se moque des conditions de vie d'une grande partie de la population, soient mises à mal et remplacées par une véritable politique progressiste, émancipatrice et qui s'attaque au libéralisme économique qui génère bien des maux dans notre société.

Anaïs Timofte a 27 ans, étudiante à l'UNIL en sciences politiques et maman d'une petite fille de 6 ans. Avant de faire ses études, elle commence à travailler à 14 ans, enchaîne les emplois mal rémunérés dans la vente et la manutention. Elle devient

maman à 20 ans, et galère pour jongler entre une vie familiale d'une mère célibataire, des études, et une vie professionnelle pour payer ses études, faute de pouvoir obtenir une bourse.

Anaïs Timofte porte un combat engagé en faveur de l'augmentation du pouvoir d'achat pour tous ceux et celles qui se donnent de la peine dans leur activité, rémunérée ou non, et qui peinent à joindre les deux bouts dans un des pays les plus riches au monde. Elle porte de manière particulièrement compétente les enjeux liés aux assurances sociales, à l'écologie, et à l'égalité entre hommes et femmes - notamment la question de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Le programme popiste



Santé

Les Suisses sont les champions du monde de la dépense privée par habitant en ce qui concerne le domaine de la santé. Un tiers des frais médicaux est financé par les assurés eux-mêmes. Fort de cette réalité, de plus en plus de ménages renoncent aux soins. Afin d'assurer le pouvoir d'achat des classes populaires, travailleurs, travailleuses, nous agissons fermement en portant les mesures suivantes :

□ Des primes maladie proportionnelles au revenu et à la fortune

Les primes constituent une des principales charges des ménages vaudois. Les offices de poursuites travaillent essentiellement à recouvrir les arriérés liés aux primes d'assurance (ainsi qu'aux impôts). Il est temps que celles-ci soient en rapport avec le revenu et plus généralement la capacité financière des ménages. Le principe de proportionnalité des primes par rapport au revenu et à la fortune constituerait un moyen efficace de financement des coûts de la santé.

Le POP-PST a porté ce combat de longue date et avait lancé une initiative au niveau fédéral en 1997.

□ Caisse-maladie cantonale unique et publique

La mise en place d'une caisse cantonale unique permettrait de réduire les frais administratifs liés aux changements de caisse massifs des assurés qui ont lieu chaque automne – frais qui se répercutent en partie sur les coûts de la santé, et donc sur les assurés –, ainsi que les frais de rémunération des dirigeants qui, aujourd'hui, avoisinent le million par année.

Cette mesure permettrait de redonner aux politiques de la santé une véritable mission de service public : la santé n'est pas un luxe ni une marchandise, et les assurés ne devraient pas avoir à payer les frais des logiques de rentabilité qui prévalent actuellement parmi les assureurs privés. La création d'une caisse cantonale unique et publique permettrait donc de stopper le marchandage abusif des « bons » et des « mauvais » assurés, qui profite aujourd'hui aux assureurs et non pas aux assurés.

□ **La reconnaissance du burn-out comme maladie du travail**

Selon une étude de Promotion Santé suisse (2016), 1 travailleur sur 4 se sent stressé et épuisé au travail. Le burn-out concerne tous les corps de métiers et menace sérieusement la santé des travailleurs et travailleuses sur le long terme ; il s'agit donc d'un enjeu de santé publique. Le cadre légal actuel est largement insuffisant non seulement pour prévenir les risques d'épuisement professionnel, mais aussi pour que le burn-out soit réellement reconnu comme maladie professionnelle et donc traitée en tant que tel. Nous proposons donc que le burn-out dans le canton de Vaud puisse être reconnu non pas comme un symptôme mais comme une maladie du travail.



L'urgence climatique est un constat avéré et notre canton a la possibilité de jouer un rôle de premier plan dans la mise en place de politiques efficaces pour préserver le climat, développer l'usage de ressources alternatives aux énergies fossiles et préserver l'agriculture locale.

Premièrement : 71% de l'émission mondiale de CO2 est imputable à seulement 100 entreprises. Deuxièmement : les ménages privés appartenant à la tranche des plus hauts revenus produisent à eux seuls plus de la moitié des émissions polluantes liées au mode de vie. Nous prôtons une écologie qui s'attaque aux gros pollueurs sans peser sur le pouvoir d'achat des classes populaires, travailleurs et travailleuses. Via les mesures suivantes :

□ **Transports publics gratuits**

La gratuité des transports publics est un prérequis nécessaire à toute politique cohérente qui voudrait s'attaquer aux émissions de CO2 par l'usage de véhicules motorisés privés. La gratuité permet de rendre attractif l'usage des TP, sachant que seuls 2,9% des suisses choisissent leur mode de transport par critère écologique. Le POP-PST a porté ce combat de longue date, et a récemment déposé une initiative parlementaire allant dans ce sens au Grand conseil vaudois. Nous proposons de financer la gratuité des transports publics par le biais des impôts et par le biais d'un prélèvement des bénéfices des entreprises sur sol vaudois.

□ Une souveraineté alimentaire cantonale

En promouvant l'agriculture locale, le gouvernement de notre canton peut jouer un rôle dans la lutte contre les importations excessives de denrées alimentaires en provenance de l'étranger. L'initiative « pour la souveraineté alimentaire » a été acceptée en votation par une majorité de vaudois : nous proposons donc d'appliquer ce principe dans le canton de Vaud. Concrètement, en créant des structures de type coopératives permettant la distribution et la commercialisation directe de denrées entre producteurs et consommateurs ; en assurant des conditions de travail (notamment salariales) dignes aux travailleurs agricoles dans le canton de Vaud, donc en revoyant à la hausse la CCT ; et en renforçant l'interdiction des OGM sur sol vaudois en l'inscrivant dans la constitution.

□ Préservation des surfaces agricoles et de la qualité des sols

Les surfaces agricoles de qualité jouent un rôle primordial en matière de préservation du climat. La destruction de la terre par le bétonnage massif, par l'agriculture intensive et l'utilisation de produits phytosanitaires, le tout pour des intérêts économiques, nuit à la biodiversité et à l'avenir de notre planète. Notre canton doit se doter d'un plan d'urgence efficace pour sauvegarder sa biodiversité et ainsi préserver la qualité de son environnement.



La richesse produite par les travailleurs augmente constamment dans ce pays sans que pour autant les travailleurs/euses ne puissent en profiter, ce qui est inacceptable. À l'heure où l'économie Suisse et particulièrement dans notre canton se porte au mieux, nous voulons instaurer des mesures concrètes en faveur des travailleurs/euses qui pourraient leur amener davantage de pouvoir d'achat. De meilleures conditions de travail ainsi que des mesures de protection contre les pratiques abusives des employeurs sont nécessaires. Enfin, nous défendons vertement la liberté syndicale dans le secteur public comme dans le secteur privé.

□ Une réévaluation vers le haut de tous les salaires ainsi que la création d'un salaire minimum à 4500.-

Le pouvoir d'achat passe d'abord par l'acquisition d'un revenu permettant de vivre décemment, d'où l'importance d'exiger un rehaussement des salaires. Trop de travailleurs et travailleuses, souvent avec des enfants à charge, vivent avec un salaire indigne. L'instauration d'un salaire minimum permettrait à des nombreux vaudois/ses de pouvoir supporter plus facilement les charges de loyer, transport, santé et frais de garde, ainsi que de bénéficier d'une meilleure retraite. De plus, nous proposons l'instauration d'un salaire minimum pour les apprentis, afin de valoriser la formation duale.

□ **Augmentation drastique des inspecteurs du travail**

Les manquements au droit du travail et aux conventions collectives de travail sont monnaies courantes dans notre canton et plus généralement en Suisse. Ce sont les employeurs qui tirent profit du manque de contrôle. Le nombre d'employés d'équivalent plein temps dans l'inspection du travail doit être sensiblement augmenté.

□ **Un cadre légal contraignant pour imposer l'égalité salariale, avec amendes pour les entreprises contrevenantes**

L'année 2019 sera marquée par la grève des femmes. Il est impensable que les femmes gagnent aujourd'hui encore bien souvent 18% de moins que leurs collègues masculins. Des mesures contraignantes contre toutes les entreprises du canton pour faire appliquer l'égalité salariale doivent être prises, avec des contrôles réguliers. Des sanctions financières fortes doivent être prévues pour toute entreprise contrevenante.

□ **Interdiction de toute déréglementation et extension des horaires d'ouverture des magasins**

L'extension et la déréglementation des horaires d'ouverture ne profite ni aux travailleurs/euses, qui se voient amputés d'un temps précieux pouvant être consacré au repos ou à la vie de famille ; ni aux consommateurs, qui prennent bien souvent leurs dispositions pour faire leurs achats pendant les heures d'ouverture. Seuls les employeurs en retirent des profits. Un cadre légal strict doit permettre de garantir la stabilité des horaires des ouvertures, et notamment l'interdiction des ouvertures le dimanche.

□ **Des retraites dignes et un renforcement du premier pilier**

Tout au long de son histoire, le POP a défendu les principes d'une prévoyance vieillesse sûre et solidaire. Nous préconisons le renforcement et l'extension de l'AVS, d'abord en intégrant la partie obligatoire du 2e pilier dans l'AVS (1er pilier). En deuxième lieu, la rente AVS doit être drastiquement augmentée. Le POP exige une future pension minimale (indexée) de CHF 4'000.



Logement

Il y a une quarantaine d'années, la part du loyer dans un budget n'était pas censée excéder 20 à 25% du revenu mensuel. Aujourd'hui pour les personnes ou les familles à bas revenus, la part du loyer se monte à 43,3% du revenu disponible (14,9% pour les hauts revenus), ce à quoi s'ajoutent les frais de santé, d'entretien, de mobilités, etc.. Contrairement à ce que disent nos autorités (le Conseil fédéral en tête), le logement n'est pas un simple besoin, c'est un droit ! Même si il n'est pas reconnu comme tel dans nos constitutions fédérales et cantonales.

Assurer à l'ensemble de la population de notre canton, particulièrement les plus pauvres et les plus démunis, la possibilité de se loger dans des conditions acceptables et abordables fait partie des tâches et responsabilités d'un gouvernement.

□ Un minimum de 10% de nouveaux logements construits à loyers modérés

Les promoteurs immobiliers cherchent à créer des logements de moyen et haut standing, plus rémunérateurs, avec la complaisance de certaines autorités communales, favorables à l'idée d'attirer de « meilleurs » contribuables. Des mesures efficaces doivent permettre de garantir que suffisamment de nouveaux logements à loyers modérés soient mis sur le marché de la location. Il s'agit là d'une manière de lutter contre une forme de spéculation immobilière, qui permet de générer des profits sur le dos de l'ensemble de la population.

□ La préservation du parc existant à loyer modérés, aussi bien en zones urbaines que rurales

En plus du contrôle de la proportion de nouveaux logements à loyers modérés, des mesures efficaces doivent permettre de préserver le parc de loyers modérés, aussi bien dans les centres urbains, les zones périurbaines et les zones rurales. Notamment en évitant que des travaux d'assainissement promu par les pouvoirs publics n'entraînent la perte de ces logements.

□ L'extension de l'Aide Individuelle au Logement (AIL) à l'ensemble du canton de Vaud

À ce jour, seules 11 communes vaudoises offrent la possibilité d'une Aide Individuelle au Logement pour les habitants dont les frais de loyers pèsent lourdement sur le budget, malgré le fait qu'il s'agisse d'une loi cantonale. Nous proposons que l'AIL ne soit plus une mesure à laquelle les communes souscrivent de manière seulement volontaire, mais soit étendue à l'ensemble des communes du canton.



Services publics

Nous vivons incontestablement une période où nos acquis sociaux sont menacés, et les services publics aussi. Cela ne va pas aller en s'arrangeant, notamment avec la RFFA. Les conséquences se traduiront aussi par des coupes massives dans les services publics au détriment des structures d'accueil pour les enfants (garderies, crèches, etc.), de la qualité des soins dans les hôpitaux, de la prise en charge des personnes âgées, du réseau de transports publics, etc. Le personnel des services publics vaudois n'échappe pas à cette logique. Il y a quelques mois, c'étaient les retraites qui étaient attaquées. Aujourd'hui, ce sont les conditions d'accueil de jour pour la petite enfance.

□ **S'engager avec les communes et auprès de la Confédération pour maintenir les offices postaux menacés dans notre canton et les emplois qui y sont rattachés**

En 2001, notre pays disposait de 3500 offices de poste. En 2020, il n'en restera que 800. Le POP vaudois s'était déjà engagé sur ce thème en 2017, avec une pétition munie de plus de 10'000 signatures adressée au Grand Conseil vaudois qui l'a renvoyée au Conseil d'Etat. Nous reviendrons sur ce sujet dans les semaines qui viennent.

□ **Renforcer la mission de service public des hôpitaux et centres de soins**

La privatisation menace actuellement le CHUV et d'autres structures de soin. Les investisseurs privés voudraient bien s'attaquer aux parts de marché que représentent les structures de soin. Ces dernières ne doivent en aucun cas être soumises à une logique marchande : l'accès au soin et la qualité des soins sont des missions d'intérêt général, la gestion des structures doit donc nécessairement revenir à la collectivité publique. La privatisation de certains secteurs a également pour effet de sortir le personnel des lois sur le personnel ou de conventions collectives de travail qui s'appliquent au secteur hospitalier : le maintien du service public permet donc de garantir des conditions de travail sûres.

□ **Donner la compétence au canton pour édicter les normes de l'accueil parascolaire**

Les normes de l'accueil parascolaire sont actuellement de la compétence des communes, qui se regroupent en réseau de communes (établissements intercommunaux) où siègent des municipaux. Les normes de l'accueil parascolaire, tant en ce qui concerne les conditions de travail des travailleurs/euses, le niveau de formation, et la qualité de l'accueil de jour, dépendent alors de la composition politique de ces réseaux de communes. Autrement dit, les normes peuvent varier sensiblement d'une commune à l'autre du canton. Il s'agirait donc de faire en sorte que les normes soient de la compétence du canton, afin que la qualité soit garantie et harmonisée dans l'ensemble du canton.

Les propositions faites ci-dessus sont non-exhaustives et représentent surtout des points principaux que nous voulons mettre en avant.

Personnes de Contact :

Anaïs Timofte, vice-présidente du POP vaudois : 079 723 13 84

Gavriel Pinson, président du POP vaudois: 079 477 69 57

Christophe Grand, secrétaire du POP vaudois: 079 947 23 17